

A L'AIR AUTO

SASU au capital de 100 euros

Siège social : 41, rue de la Découverte CS37621 31676 LABEGE CEDEX

887534451 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28/11/2024

Le 28/11/2024, à 20h, AUZIELLE,

Je soussigné, Guillaume ALLAIR demeurant 233 allée de Nanbours, 31650 AUZIELLE, associé unique de la Société A L'AIR AUTO, représentée par Guillaume ALLAIR en qualité de Président.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination et rémunération du liquidateur ;

Première résolution : Dissolution anticipée – Mise en liquidation amiable

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 18/12/2024 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation" et le siège de la Société sera fixé à LABEGE 31670 41 RUE DE LA DECOUVERTE.

Deuxième résolution : Désignation du Liquidateur

Guillaume ALLAIR demeurant 233 allée de Nanbours, 31650 AUZIELLE, décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

L'associé unique décide que le liquidateur n'aura pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique

Guillaume ALLAIR



*certifié conforme
le 28/11/2024*